

Limoges, le 11 juin 2021

## Habilitation maximale des diplômes d'ingénieurs existants et habilitation de nouvelles formations par apprentissage de l'ENSIL-ENSCI par la CTI



Les 5 diplômes existants de l'école sont habilités pour la durée maximale, soit pour 5 ans par la Commission des Titres d'Ingénieur. La commission plénière de la CTI s'est également prononcée positivement sur les demandes d'ouvertures de nouvelles voies et nouvelles formations.

### Qu'est-ce que la Commission des Titres d'Ingénieur ?

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Elle a pour mission entre autre, **l'évaluation et l'accréditation de toutes les écoles d'ingénieurs françaises qui souhaitent être habilitées à délivrer un titre d'Ingénieur diplômé. Sur avis de la CTI, l'habilitation des écoles publiques est donnée par le ou les ministres concernés. L'habilitation des écoles privées est donnée par le ou les ministres concernés sur décision de la CTI.**

### Accréditation des formations existantes

La CTI a donc émis un **avis favorable** au renouvellement, pour la **durée maximale de 5 ans**, de l'accréditation de l'Université de Limoges à délivrer les titres suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs « ENSIL- ENSCI » de l'Université de Limoges »** Spécialités **« Céramique industrielle »**, **« Electronique et Télécommunications »**, **« Génie de l'eau et Environnement »**, **« Matériaux »** et **« Mécatronique »** en formation initiale sous statut d'étudiant.

### Accréditation de 5 nouvelles formations

La commission plénière a également émis un avis favorable pour l'accréditation des nouvelles formations suivantes :

- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, **« spécialité Génie civil »**, sur les sites de Limoges et Égletons : ouverture rentrée universitaire septembre 2022, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, **« spécialité Photonique »** sur le site de Limoges : ouverture rentrée universitaire septembre 2022, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, **« spécialité Electronique et télécommunications »** sur les sites de Limoges et Brive : ouverture rentrée universitaire septembre 2022, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, « **spécialité Systèmes d'information** » sur le site de Limoges : ouverture rentrée universitaire septembre 2023, en formation initiale sous statut d'apprenti
- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, « **spécialité Mécatronique** » sur le site de Limoges, en formation initiale sous statut d'apprenti

Ces habilitations sont le reflet d'un travail collectif mené tout au long de ces dernières années et notamment depuis la fusion de l'ENSIL et l'ENSCI. C'est également un excellent indicateur pour le développement de l'ENSIL-ENSCI et de la place qu'elle occupe sur le territoire. Acteur incontournable de l'éco-système industriel et innovant local, l'ENSIL-ENSCI se tient aussi en bonne place des classements nationaux des meilleures écoles d'ingénieurs, et n'a de cesse de développer des collaborations avec des partenaires internationaux.

**Pour aller plus loin :**

ENSIL-ENSCI : <https://www.ensil-ensci.unilim.fr/>

CTI : <https://www.cti-commission.fr/>

---

CONTACT :

Gaëlle Jarry - chargée de communication

Courriel : [gaelle.jarry@unilim.fr](mailto:gaelle.jarry@unilim.fr)

Tel : 05 87 50 25 10